
Adresse de la société populaire de Loubens (Haute-Garonne) qui applaudit au décret qui supprime l'esclavage des nègres, lors de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Loubens (Haute-Garonne) qui applaudit au décret qui supprime l'esclavage des nègres, lors de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 480;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31087_t1_0480_0000_11

Fichier pdf généré le 22/01/2023

21

cet arbre chéri sont accueillis par des acclamations successives et multipliées de : Vive la République ! Vive la Montagne ! et par des hymnes à la Liberté et des danses en rond exécutées au son de la musique.

Le cortège se rend ensuite en la Maison Commune en chantant des hymnes à la Liberté et au son de la musique et des tambours.

P.c.c. : HAVARD

20

La société populaire de Chomérac, chef-lieu de canton, département de l'Ardèche, félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, et se loue de l'activité déployée dans ce département par le représentant du peuple Guyardin.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Chomerac, s.d.] (2)

« Représentans,

Accueillir avec transport et reconnaissance vos immortels travaux et seconder avec zèle les mesures sages et vigoureuses que vous prenez chaque jour pour le bonheur de la République, sont les sentiments et les devoirs les plus chers des membres composant la Société populaire de cette commune ; leurs vœux les plus ardens sont de vous voir inébranlablement assis au sommet de cette Montagne sacrée qu'environnent les cœurs de tous les vrais républicains, jusqu'à ce que la dernière tête de l'hydre monarchique ait, par sa chute, rendu la liberté à tous les peuples qui gémissent encore sous l'oppression du despotisme.

Et nous aussi nous avons terrassé le fanatisme en substituant à son culte celui de la raison dont nous avons célébré la fête. Grâce vous soient rendues, Législateurs, c'est dans les flots de lumière que vous avez répandus, que le peuple français a puisé la force de se débarrasser de cette lèpre spirituelle dont le despotisme tirait de si grands avantages.

Nous vous remercions aussi d'avoir envoyé dans notre département le représentant Guyardin, son aptitude à démasquer les traîtres, les intriguans, et surtout ces faux patriotes qui nous ont tant abusé avec leurs phrases et leurs masques, nous fait espérer que bientôt les autorités constituées de ce département seront épurées et que nous serons enfin débarrassés de cette engeance perfide qui pour parvenir aux emplois, avait eu l'art de cacher pour un moment les ongles crochus et malfaisans quelle avait acquis dans les ténèbres du dédale de la chicane. Guyardin a toute notre confiance, et celle de tous les vrais patriotes qui nous environnent ».

TÉOULE (présid.), P. BOUVIER (secrét.), GIURZ (secrét.).

(1) P.V., XXXIII, 340. Bⁱⁿ, 25 vent.
(2) C 295, pl. 993, p. 10.

La société populaire de Loubens, département de la Haute-Garonne, applaudit au décret qui supprime l'esclavage des nègres.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Loubens, 16 vent. II] (2)

« Législateurs, hommes immortels,

Liberté ! Egalité ! Voilà le ralliement et le mot d'ordre des vrais Républicains. Jusqu'à ce jour vous aviez prouvé à tout l'univers, mais en rendant ce sage décret qui abolit l'esclavage et en brisant les chaînes de ces hommes qui ne diffèrent avec nous que par la couleur, vous l'avez mis en usage d'une manière bien digne des représentants d'un peuple libre.

Qu'il est doux, ce mot sacré de la liberté dans les cœurs aimants de la République mais combien doivent le savourer, ces hommes qui ne l'avaient jamais connu que d'une manière ymaginaire, ceux qui dès le sein de leur mère enchaîné se sont sentis couverts de la pesanteur de ces mêmes fers. Et qui, par l'inhâme traite ne savaient si nous osons le dire qui était leur père.

Mais aujourd'hui c'est vous, hommes immortels, c'est vous qui êtes leur père, la patrie, leur mère, et tous les Républicains, leurs frères.

Tous les membres qui composent la Société populaire de Loubens se regardent comme tels, et vous conjurent, au nom de l'amitié la plus sincère, de le déclarer à ceux qui siègent parmi vous.

Cette journée doit à juste titre faire faste dans les annales de la République, aussi notre Société vient d'en célébrer la mémoire par une fête civique à laquelle toute la commune s'est réunie. Elle vous déclare que vous considérant comme le sauveur du genre humain, elle vous sera inviolablement attachée et unie, et qu'elle mourra, s'il le faut, pour le maintien de la République ».

DAVID (v.-présid.), BOYSSEL (secrét.).

22

Les membres composant le comité de surveillance de Périgueux font passer des exemplaires d'une invitation qu'ils ont adressée à leurs concitoyens, pour provoquer leur surveillance contre les ennemis de la liberté, qui tramaient de nouveaux complots dans ce département (3). Non contents d'alarmer le peuple sur ses subsistances, ils soudoyent les égoïstes ; et la monnaie de billon, si utile au pauvre pour ses besoins journaliers, a été enfouie. Ce nouveau crime contre le peuple vient d'être déjoué par ses représentants près l'armée des Pyrénées-Occidentales, qui ont puni presque tous les coupables. Toujours en permanence, dit-il, contre les malfaiteurs, nous ne les laisserons respirer que lorsque l'échafaud aura fait raison de ces misérables (4).

Mention honorable, insertion au bulletin.

(1) P.V., XXXIII, 340. Bⁱⁿ, 25 vent.
(2) C 295, pl. 993, p. 6.
(3) P.V., XXXIII, 340.
(4) Bⁱⁿ, 25 vent.